Sanala PATRIMOINE

GUIDE PRATIQUE · ÉDITION NOVEMBRE 2026

Analyser un produit structuré avant de signer

La grille en 12 questions pour lire une brochure, décoder le décrément et comparer avec un ETF.

Produits structurés | Autocall | Décrément

Alexis Bied
Ingénieur patrimonial, fondateur de Sanala Patrimoine
Animateur du podcast Les Investissables

Dans ce guide

01 Anatomie d'un produit structuré

02 Le décrément, expliqué simplement

03 La grille en 12 questions

04 Lire le document d'informations clés

05 Produit structuré ou ETF ?

06 La check-list

07 Les erreurs à éviter

Pour qui ?

- On vous a proposé un produit structuré ou un autocall.
- Vous en détenez déjà et voulez comprendre ce que vous possédez.
- Vous hésitez entre un produit structuré et une gestion en ETF.

> **LE MOT D'ALEXIS**
>
> Les produits structurés ne sont ni une arnaque ni un eldorado. Ce sont des instruments complexes, dont la qualité varie énormément d'un produit à l'autre.
>
> Ce guide prolonge l'épisode des Investissables avec Corentin Michee (Irbis) et vous donne une grille simple pour juger un produit avant de signer.

L'essentiel en une page

- **Un produit structuré** expose à un marché avec un gain plafonné et connu d'avance, contre une protection du capital conditionnelle.
- **L'autocall** est remboursé par anticipation dès que l'indice repasse au-dessus d'un seuil : sa durée réelle est inconnue au départ.
- **Le décrément** améliore le coupon affiché mais fait porter le risque de dividendes à l'investisseur.
- **C'est une dette de la banque émettrice** : si elle fait défaut, la protection ne sert à rien.
- **Selon l'AMF et l'ACPR**, la performance des produits structurés ressort en retrait de 2,4 points face à leur référence sur la période étudiée.

01

Anatomie d'un produit structuré

Techniquement, c'est le plus souvent un titre de créance émis par une banque, logé en compte-titres ou en unité de compte d'assurance-vie. Il se décrit en quatre éléments :

Élément	Ce que c'est	Exemple
Sous-jacent	L'indice ou l'action dont dépend le produit	Euro Stoxx 50, CAC 40, indice à décrément
Mécanisme de gain	Coupon annuel ou gain cumulé versé au remboursement	8% par année écoulée
Rappel anticipé	Remboursement automatique si l'indice dépasse un seuil à une date d'observation	Seuil à 100%, puis dégressif
Protection	Le capital est préservé tant que l'indice ne baisse pas au-delà d'une barrière	Barrière à −40% à l'échéance

Selon l'étude publiée en juin 2026 par le pôle commun de l'AMF et de l'ACPR, la très grande majorité des produits commercialisés sont des autocalls. Un produit affiché sur 10 ans vit souvent bien moins longtemps : l'épisode évoque environ un an et trois mois en moyenne dans les marchés haussiers récents.

02

Le décrément, expliqué simplement

Un indice à décrément part de l'indice dividendes réinvestis et lui retire chaque année un montant fixe, en pourcentage (par exemple 5%) ou en points (par exemple 50 points).

L'exemple de l'épisode

Action à 100€, dividende de 5€ réinvesti	105€
Décrément forfaitaire de 4€	101€
Si le dividende tombe à 2€ : 100 + 2 − 5 de décrément	97€

Quand les dividendes réels sont inférieurs au décrément, l'indice du produit fait moins bien que le marché.

Pourquoi les banques l'utilisent

Se couvrir sur les dividendes futurs coûte cher sur 10 ans. Avec un décrément, ce risque passe à l'investisseur ; en échange, la banque affiche un coupon plus élevé ou une meilleure protection.

Ce que dit l'AMF

Le décrément pénalise peu le produit en marché haussier (rappel rapide), mais freine le remboursement et les coupons en marché stable ou baissier. Un décrément en points pèse plus qu'un décrément en pourcentage quand l'indice baisse.

03 La grille en 12 questions

Posez ces questions à votre conseiller, ou cherchez les réponses dans la brochure et le document d'informations clés. Si une réponse manque, c'est un signal.

#	La question	Ce qu'il faut regarder
1	Quel est le sous-jacent ?	Indice large et connu, plutôt qu'une action seule ou un indice « maison » sans historique indépendant
2	Y a-t-il un décrément ?	En % ou en points, et son niveau face aux dividendes historiques de l'indice
3	Où est la barrière de protection ?	Son niveau (−30%, −40%, −50%) et le moment où elle est observée
4	Les coupons ont-ils un effet mémoire ?	Un coupon non versé une année peut-il être rattrapé ?
5	Quel est le seuil de rappel ?	Fixe ou dégressif dans le temps
6	Quelle est la durée maximale ?	Elle doit être compatible avec votre horizon
7	Qui est l'émetteur ?	Sa solidité, sa notation, et la diversification de vos émetteurs
8	Quels sont les frais ?	Les coûts du document d'informations clés, plus ceux du contrat d'assurance-vie
9	Puis-je sortir avant l'échéance ?	Prix sur le marché secondaire, avec une décote possible
10	Que se passe-t-il dans le pire scénario ?	Le scénario de tension et le scénario défavorable du document
11	Dans quelle enveloppe ?	Compte-titres (PFU de 31,4%) ou assurance-vie (fiscalité du contrat)
12	Quelle part de mon portefeuille ?	Une poche, pas l'épargne de précaution ni l'essentiel du capital

04

Lire le document d'informations clés

Chaque produit doit être accompagné d'un document d'informations clés (DIC), au format européen. Trois rubriques méritent votre attention :

1. **L'indicateur de risque**, de 1 (le plus faible) à 7. Un produit structuré actions se situe souvent entre 4 et 6.
2. **Les scénarios de performance** : tension, défavorable, intermédiaire et favorable, à plusieurs horizons. Ce ne sont pas des prévisions, mais ils montrent l'asymétrie du produit.
3. **Les coûts** : coûts ponctuels d'entrée et de sortie, coûts récurrents, et leur incidence sur le rendement par an.

Le risque émetteur

Le produit est une dette de la banque. En cas de difficulté grave, les autorités peuvent imposer une perte aux créanciers (mécanisme de résolution bancaire). Diversifier les émetteurs est donc aussi important que diversifier les sous-jacents.

05

Produit structuré ou ETF ?

La différence est de nature :

	ETF sur indice	Produit structuré
Participation à la hausse	Totale, dividendes compris	Plafonnée au coupon
En cas de baisse	Totale	Protection jusqu'à la barrière, puis perte totale de la baisse
Durée	Libre	Inconnue (rappel) dans la limite d'une durée maximale
Frais	Très faibles, visibles	Intégrés à la construction, moins lisibles
Liquidité	Quotidienne	Marché secondaire, avec décote possible
Risque émetteur	Encadré	Oui

Les deux ne s'excluent pas : un produit bien construit peut compléter une poche actions en ETF, si l'on diversifie les émetteurs et les dates d'émission, et si l'on peut garder le produit jusqu'au bout. Le simulateur de l'article compare les deux en marché haussier, plat ou en crise.

Les statistiques à garder en tête

- Fin 2024, 26% des produits n'offraient aucune protection du capital (pôle commun AMF-ACPR).
- Sur la période étudiée, la performance ressort en retrait de 2,4 points face à la référence de comparaison.
- Une grande partie des pertes vient des sorties anticipées, au prix du marché secondaire.

06

La check-list

À cocher avant de décider. Si une case reste vide, c'est le sujet à creuser en priorité.

- [ ] Je comprends le mécanisme de gain et de remboursement anticipé.
- [ ] Je sais s'il y a un décrément, de quel type et de quel niveau.
- [ ] Je connais le niveau de la barrière et sa date d'observation.
- [ ] J'ai lu le scénario de tension et le scénario défavorable du DIC.
- [ ] Je connais l'émetteur et je ne concentre pas mes produits sur une seule banque.
- [ ] J'ai additionné les frais du produit et ceux de mon contrat.
- [ ] Je peux garder le produit jusqu'à sa durée maximale sans avoir besoin de l'argent.
- [ ] Ce produit représente une poche limitée de mon patrimoine financier.
- [ ] J'ai comparé avec un investissement direct en ETF sur le même indice.

07

Les erreurs à éviter

1 **Choisir sur le coupon affiché**

Un coupon élevé cache souvent un décrément fort ou un sous-jacent risqué.

2 **Ignorer le risque émetteur**

La protection ne vaut que ce que vaut la banque.

3 **Concentrer sur une seule date ou un seul émetteur**

Les produits d'une même série subissent le même marché au même moment.

4 **Sortir avant l'échéance**

Le prix du marché secondaire peut être nettement inférieur à la valeur espérée.

5 **Y placer son épargne de précaution**

La durée réelle est inconnue et la sortie anticipée coûteuse.

6 **Réinvestir automatiquement à chaque rappel**

Chaque nouveau produit doit être analysé comme le premier.

ET MAINTENANT ?

Faites analyser votre produit structuré

Vous avez reçu une proposition ou détenez déjà des produits structurés ? J'analyse leur mécanisme, leurs frais et leur place dans votre patrimoine, en toute indépendance.

- Un premier rendez-vous de découverte, en visio, sans engagement.
- Une analyse chiffrée de votre situation, avec votre expert-comptable si besoin.
- Des recommandations écrites, conformes à la réglementation (rapport d'adéquation).

Prendre rendez-vous avec Alexis →

Lien direct : calendly.com/alexis-bied/1

Pour aller plus loin
L'article complet, l'épisode des Investissables et le simulateur : www.sanala.fr/guides/produits-structures.html

Sources officielles

- Pôle commun AMF-ACPR : distribution, frais et performance des produits structurés (juin 2026)
  https://www.amf-france.org/sites/institutionnel/files/private/2026-06/Etude-du-pole-commun-amf-acpr-sur-la-distribution-les-frais-et-les-performances-des-produits-structures-juin_0.pdf
- AMF : note explicative sur les produits structurés (2026)
  https://www.amf-france.org/sites/institutionnel/files/private/2026-06/note_explicative_-_produits_structures.pdf
- AMF : étude du groupe de travail des commissions consultatives sur les produits structurés
  https://www.amf-france.org/sites/institutionnel/files/private/2026-01/etudes-produits-structures.pdf
- AMF : guide des communications à caractère promotionnel
  https://www.amf-france.org/sites/institutionnel/files/private/2021-04/guide-communications-a-caractere-promotionnel-20210426.pdf
- Les Investissables : Produits structurés : l'arnaque la mieux habillée de la finance ?
  https://www.youtube.com/watch?v=m-UW4cCsAao

Avertissement

Ce guide est un document d'information à caractère général. Il ne constitue ni un conseil personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une consultation juridique ou fiscale. Les règles citées sont celles en vigueur à la date de rédaction et peuvent évoluer, notamment avec la loi de finances pour 2027 en cours de discussion. Les exemples chiffrés sont simplifiés et illustratifs. Avant toute décision, faites étudier votre situation par un professionnel. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les produits structurés sont des instruments financiers complexes présentant un risque de perte en capital et un risque de crédit sur l'émetteur.

Mentions légales

Sanala Patrimoine, SARL au capital de 1 500€, RCS Saint-Pierre 987 386 604. Conseiller en investissements financiers (CIF) et courtier en assurance (COA) immatriculé à l'ORIAS sous le n° 24004574 (www.orias.fr), adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF. Carte CPI n° 1310 2024 000 000 108 délivrée par la CCI Marseille-Provence, sans détention de fonds. Responsabilité civile professionnelle : MMA Entreprise. Autorités de contrôle : AMF et ACPR.

Document gratuit, réservé à un usage personnel. Reproduction interdite sans autorisation. © Sanala Patrimoine, novembre 2026.